

**Vous souhaitez embaucher un apprenti,
facilitez vous la vie en nous confiant la gestion de votre
contrat d'apprentissage...**

La CMA 28 vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches et apporte son expertise tout au long de la durée du contrat :

■ Compléter **LISIBLEMENT** la fiche de renseignements au verso de cette de feuille et mandater la CMA28 (opter obligatoirement pour l'une des prestations proposées) :

Je mandate la CMA28 pour établir le contrat d'apprentissage et je joins ce jour **la somme de 45 €** nets de taxe pour cette prestation.

OU

Je mandate la CMA28 pour établir le contrat d'apprentissage, réaliser la **Déclaration Unique d'Embauche** auprès de l'URSSAF et la **demande de visite médicale** auprès de la SISTEL, je joins ce jour **la somme de 50 €** nets de taxe pour cette prestation.

■ A réception du contrat d'apprentissage signé par l'ensemble des parties, nous recueillerons, pour votre compte, le **visa** ou l'**attestation d'inscription** auprès du CFA.

A VERIFIER AVANT L'EMBAUCHE

■ **La qualification du Maître d'Apprentissage (hors apprentissage) :**

- Soit être titulaire d'un diplôme équivalent à celui du jeune + 2 ans d'expérience professionnelle
- Soit justifier d'au moins **3 années d'expérience professionnelle** en relation avec la qualification envisagée par le jeune.

■ **Le nombre d'apprentis dans l'entreprise :** A l'exception de la **coiffure**, chaque Maître d'Apprentissage (employeur ou salarié) peut accueillir simultanément :
2 apprentis ou élèves en DIMA + 1 apprenti redoublant

■ **L'âge de l'apprenti :** Avoir entre 16 et 25 ans révolus ou avoir atteint l'âge de 15 ans et avoir effectué la scolarité jusqu'en classe de 3ème (Contacter la CMA pour plus d'informations).

DOCUMENTS A FOURNIR EN CAS DE CONTROLE

- La **déclaration préalable à l'embauche** effectuée auprès de l'URSSAF
- La **fiche médicale d'aptitude** délivrée par la SISTEL
- Les **justificatifs de compétences** du maître d'apprentissage
- L'**autorisation de travail** pour les apprentis de **nationalité étrangère**
- La copie de la **demande de dérogation pour travail sur machines dangereuses** pour les jeunes de moins de 18 ans, validée par l'ensemble des partenaires
- Les dérogations relatives aux **demandes de réduction ou d'allongement** à la durée du contrat d'apprentissage (nous contacter)
- Le **RIB** de l'apprenti, si l'apprenti mineur a un lien de parenté avec l'employeur
- L'**attestation de suivi de stage à la formation du Maître d'Apprentissage** pour les entreprises du BTP (Accord BTP du 13/07/04)

Date :

**CACHET ET
SIGNATURE DE
L'EMPLOYEUR**